

Plan des mesures OPair 2005 Renouvellement du réseau Vaud'Air

**Conférence de presse
du 12 janvier 06**

**M. le Conseiller d'Etat Charles-Louis Rochat
Département de la sécurité et de l'environnement, DSE**

**Dr Sylvain Rodriguez
Service de l'environnement et de l'énergie, SEVEN**

Décisions du Conseil d'Etat

En séance du 11 janvier 2006, le Conseil d'Etat a décidé:

- de demander au Grand Conseil un crédit d'investissement de 1'390'000.- pour financer le **renouvellement du réseau de mesure de la pollution atmosphérique** (réseau Vaud'Air)
- d'adopter le **plan des mesures OPair 2005** de l'agglomération Lausanne-Morges.

La législation en Suisse

1983

Loi fédérale sur
l'environnement (LPE)

Protection des hommes, des animaux, des plantes, de leurs biotopes et biocénoses, ainsi que des biens.

1985

Ordonnance sur la protection de l'air (OPair)

Valeurs limites d'immissions pour divers polluants atmosphériques

Le dioxyde d'azote (NO₂)

Le monoxyde de carbone (CO)

L'ozone (O₃)

Le dioxyde de soufre (SO₂)

Les poussières et les métaux lourds

Bilan de la qualité de l'air dans le canton

Zone suburbaine



Ozone



NOx



PM-10

Zone rurale



Ozone



NOx



PM-10

Zone urbaine



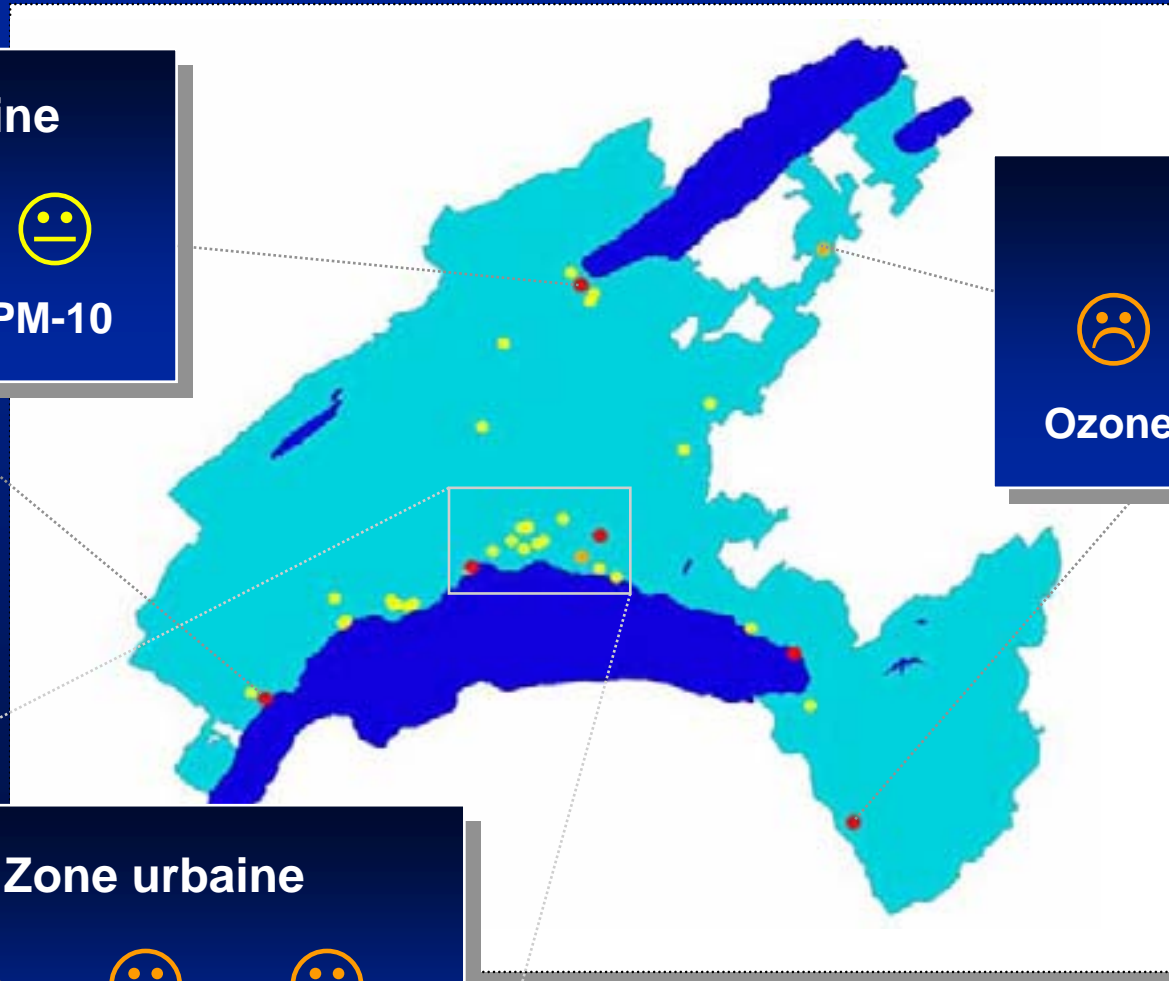
Ozone



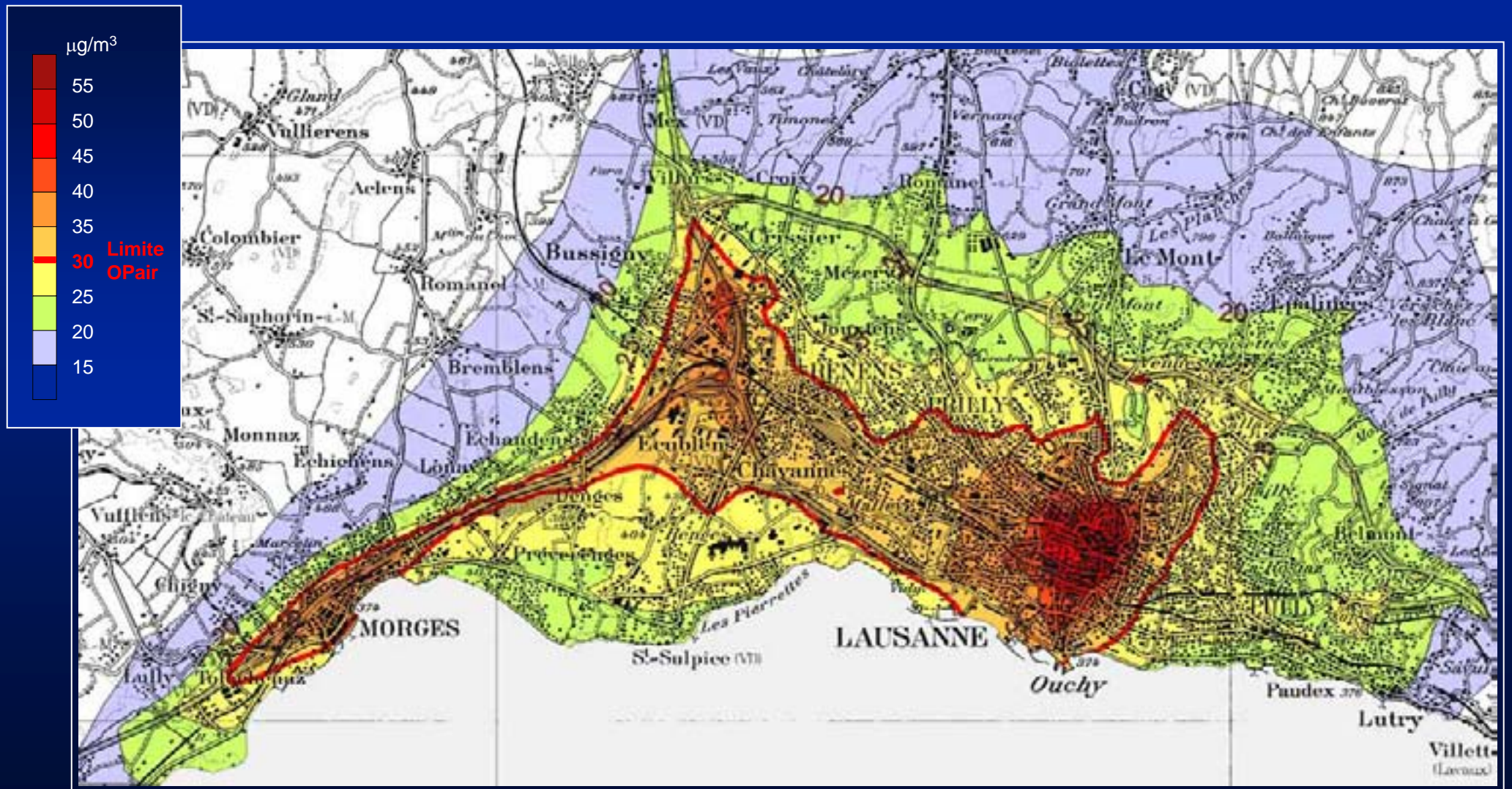
NOx



PM-10



Concentrations annuelles moyennes en dioxyde d'azote (NO₂)



Modélisation POLCA - Etat 2003

La nécessité d'un plan de mesures OPair

Lorsque les **immissions sont excessives** le principe de prévention ne suffit plus

Des **limitations plus sévères** doivent être ordonnées à des fins d'assainissement

Les cantons ont la charge d'élaborer **un plan de mesures d'assainissement** (plan OPair)

Le plan OPair est également **un instrument de coordination** pour les autorités

Plan des mesures OPair 2005

de l'agglomération
Lausanne-Morges



Département de la sécurité et de l'environnement
Service de l'environnement et de l'énergie
SEVEN
Protection de l'air

Adopté par le Conseil d'Etat le 11 janvier 2006

La refonte du plan des mesures

Un périmètre unique

**Une coordination avec les études et
projets de loi en cours**

**Un nouveau catalogue de mesures
d'assainissement**

**Une perspective d'assainissement à
l'horizon 2015**

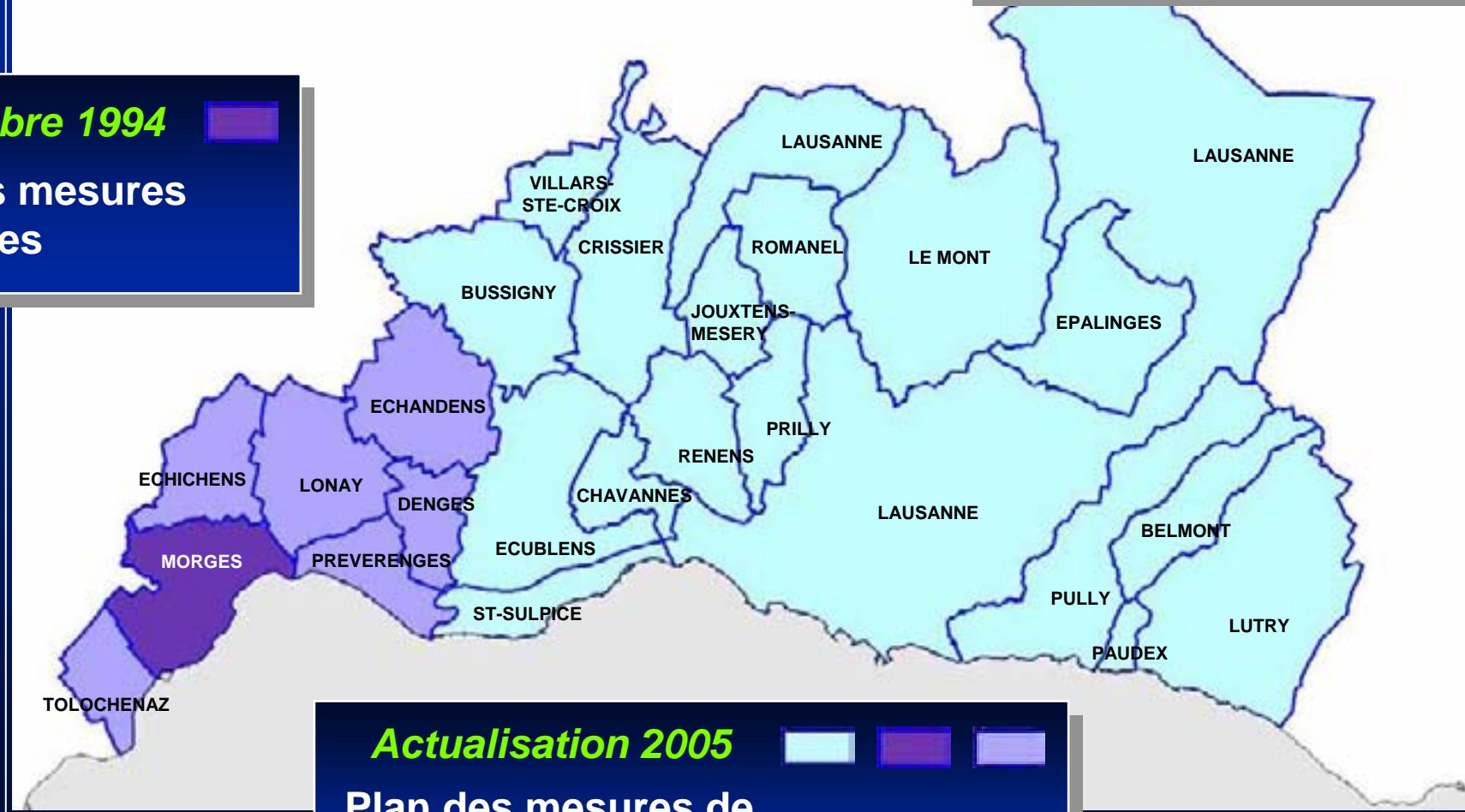
Périmètres des plans OPair

Jun 1995

Plan des mesures de l'agglomération lausannoise

Septembre 1994

Plan des mesures de Morges



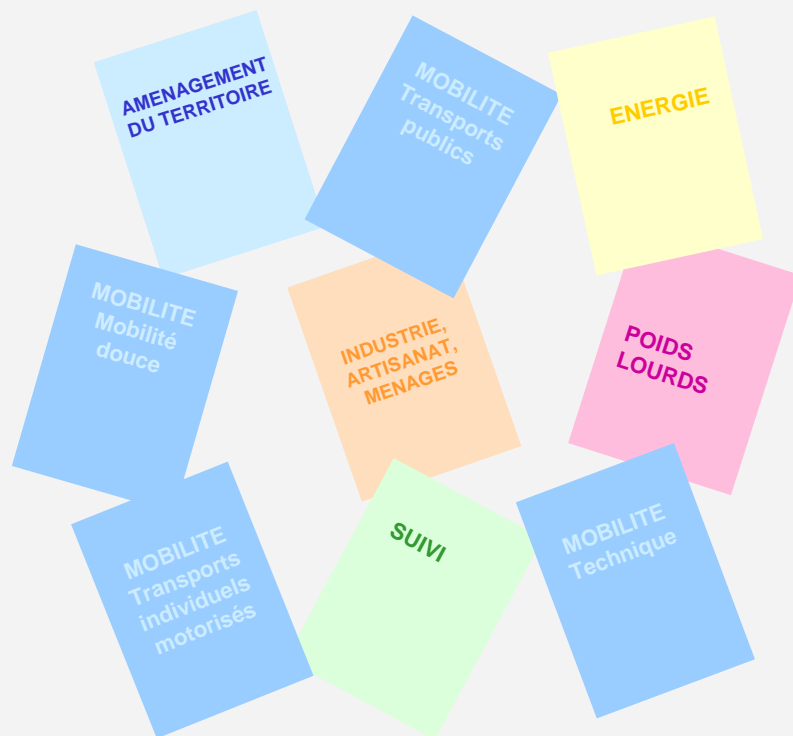
Actualisation 2005

Plan des mesures de l'agglomération Lausanne-Morges

Plan des mesures OPair 2005

de l'agglomération Lausanne-Morges

Catalogue des mesures



Le catalogue des mesures

1 objectif

3 stratégies

6 domaines d'action

50 mesures d'assainissement

Aménagement du territoire



Coordination avec le projet d'agglomération

**Affectation des sites en fonction de
l'accessibilité multimodale**

**Densification des zones desservies par des
TP performants**

Mixité des activités

Maîtrise du stationnement privé

Maîtrise du stationnement privé et protection de l'air

Examen des projets de construction et de planification

Dimensionnement de l'offre en stationnement

Respect des normes établies par l'association des professionnels de la route (normes VSS) en fonction de l'affectation et de la qualité de la desserte en transports publics.

Appréciation des normes VSS

- ➔ Niveaux de pollution dans le périmètre du projet
- ➔ Prise en compte de l'agent énergétique utilisé et des performances thermiques des bâtiments
- ➔ Prise en compte du contexte urbanistique (mixité des activités, habitat, stationnement disponible sur le domaine public,...)

MOBILITE

Transports individuels motorisés



Hierarchisation et aménagement du réseau routier

Réduction de la vitesse sur l'autoroute

Mesures d'accompagnement à la réalisation de nouvelles infrastructures routières

Concept régional de parkings d'échange

Plans de mobilité

MOBILITE

Transports publics



Améliorer l'offre TP et favoriser le transfert modal

Politique tarifaire

Complémentarité TP et mobilité douce

MOBILITE

Mobilité douce



Infrastructures de stationnement
pour deux-roues

Itinéraires de mobilité douce



Technique

Utilisation de véhicules peu polluants
par les collectivités publiques

Encouragement au gaz carburant

Taxe automobile selon des critères
environnementaux



Poids lourds

Meilleure connaissance du trafic poids lourd

Optimisation de la récolte des déchets et des matériaux

Taxe poids lourd en fonction des performances environnementales

Conduite écologique

Utilisation de véhicules à émissions réduites dans l'agglomération

Suivi environnemental des grands chantiers

Energie



Extension du chauffage à distance

Coordination des énergies de réseau

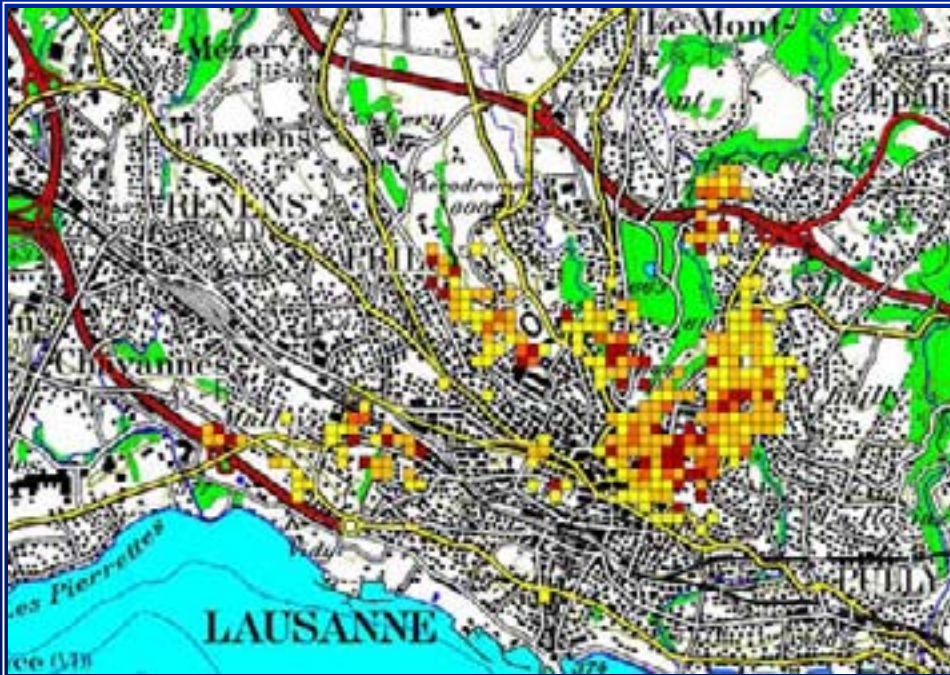
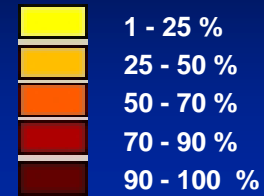
**Performances thermiques des
bâtiments**

**Energies renouvelables faiblement
polluantes**

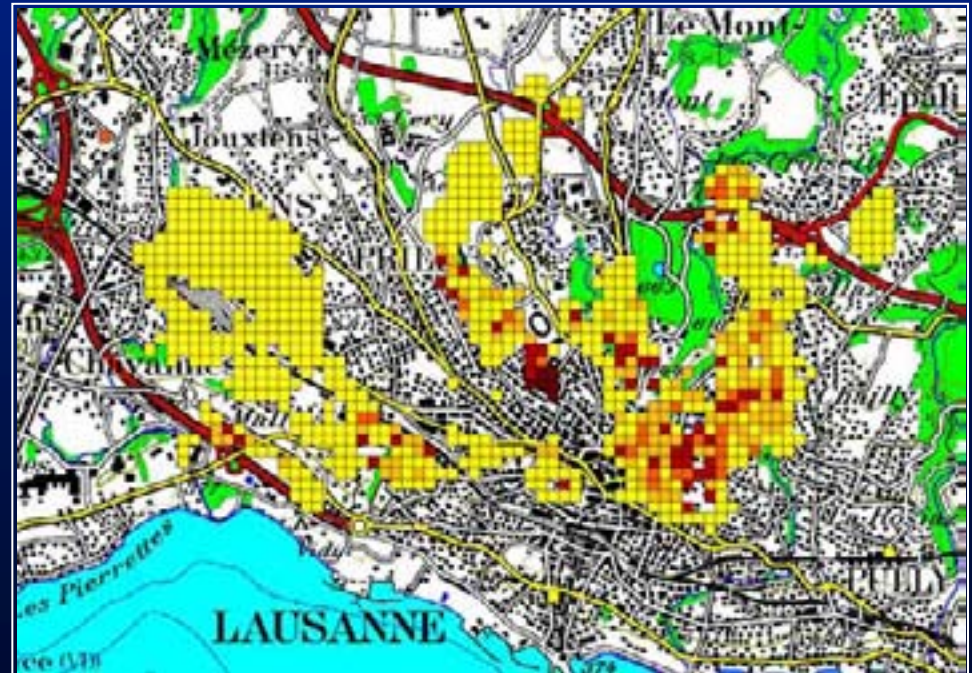
**Dimensionnement adéquat des
installations de chauffage**

Extension du chauffage à distance

Part des habitants/emplois
raccordés au CAD



Etat 2003



Etat 2015

Industrie, artisanat et ménages



Usage de produits à basse teneur en COV

Contrôle accru des stations-service

Contrôle accru des installations de nettoyage à sec

Carburants alkylés

Peintures pauvres en solvants pour la signalisation routière

Accords de branche

Suivi



Surveillance de la qualité de l'air

Mise à jour de l'outil POLCA

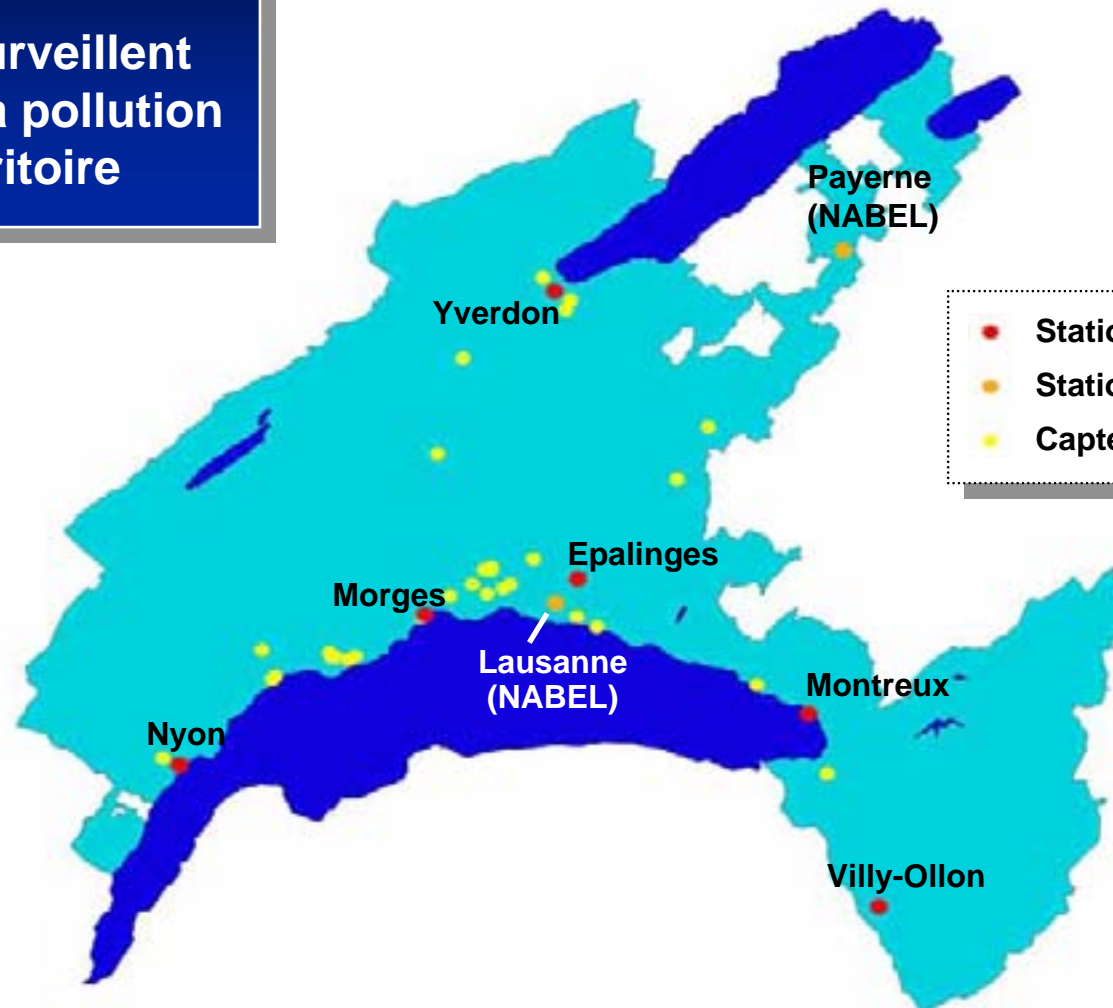
**Suivi du degré de réalisation des
mesures d'assainissement**

**Information aux autorités et à la
population**

Réseau de mesure de la qualité de l'air dans le canton de Vaud (réseau Vaud'Air)

Ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPair)

Art. 27: les cantons surveillent l'état et l'évolution de la pollution de l'air sur leur territoire



NABEL: Nationales Beobachtungsnetz für Luftfremdstoffe

Les stations fixes du réseau Vaud'Air

Mesures en continu

Ozone (O₃)
Oxydes d'azote (NOx)
PM-10

Température
Humidité
Pression bar.



Station du réseau Vaud'Air (Villy-Ollon)

Laboratoire mobile

Mesures en continu

Ozone (O₃)
Oxydes d'azote (NOx)
Composés organiques volatils (BTX)
Monoxyde de carbone (CO)

Vitesse et direction du vent
Température, humidité, pression



Le laboratoire mobile à St-Triphon



Systeme DOAS

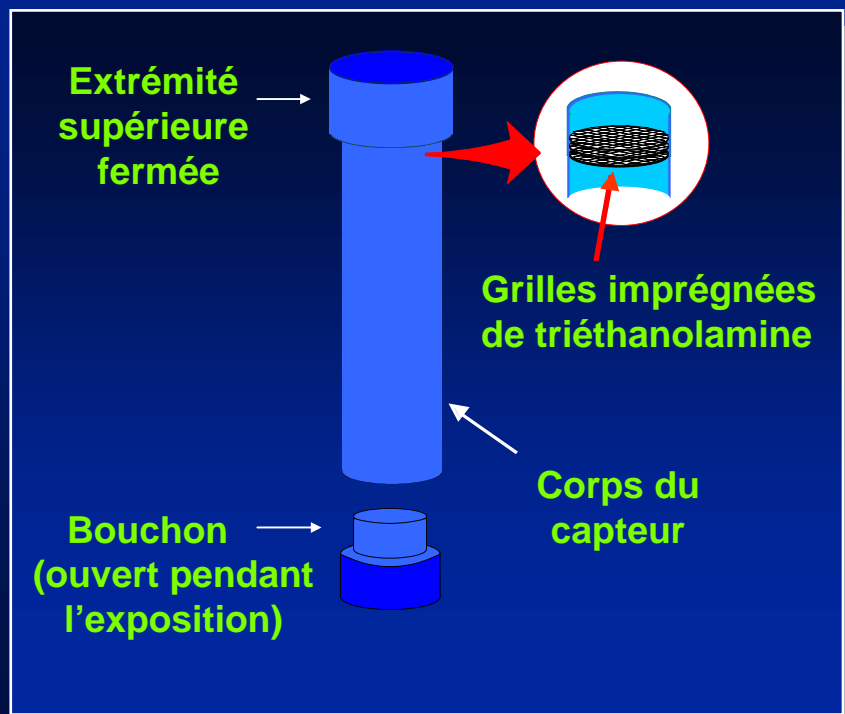
Mesures en continu

Ozone (O_3)
Dioxyde d'azote (NO_2)
Dioxyde soufre (SO_2)



DOAS : *Differential Optical Absorption Spectroscopy*

Les capteurs passifs



La nécessité du renouvellement du réseau Vaud'Air

Assurer la poursuite de la mission de **surveillance de la qualité de l'air** dans le canton

Continuer à **disposer de données fiables** pour des prises de décision appropriées

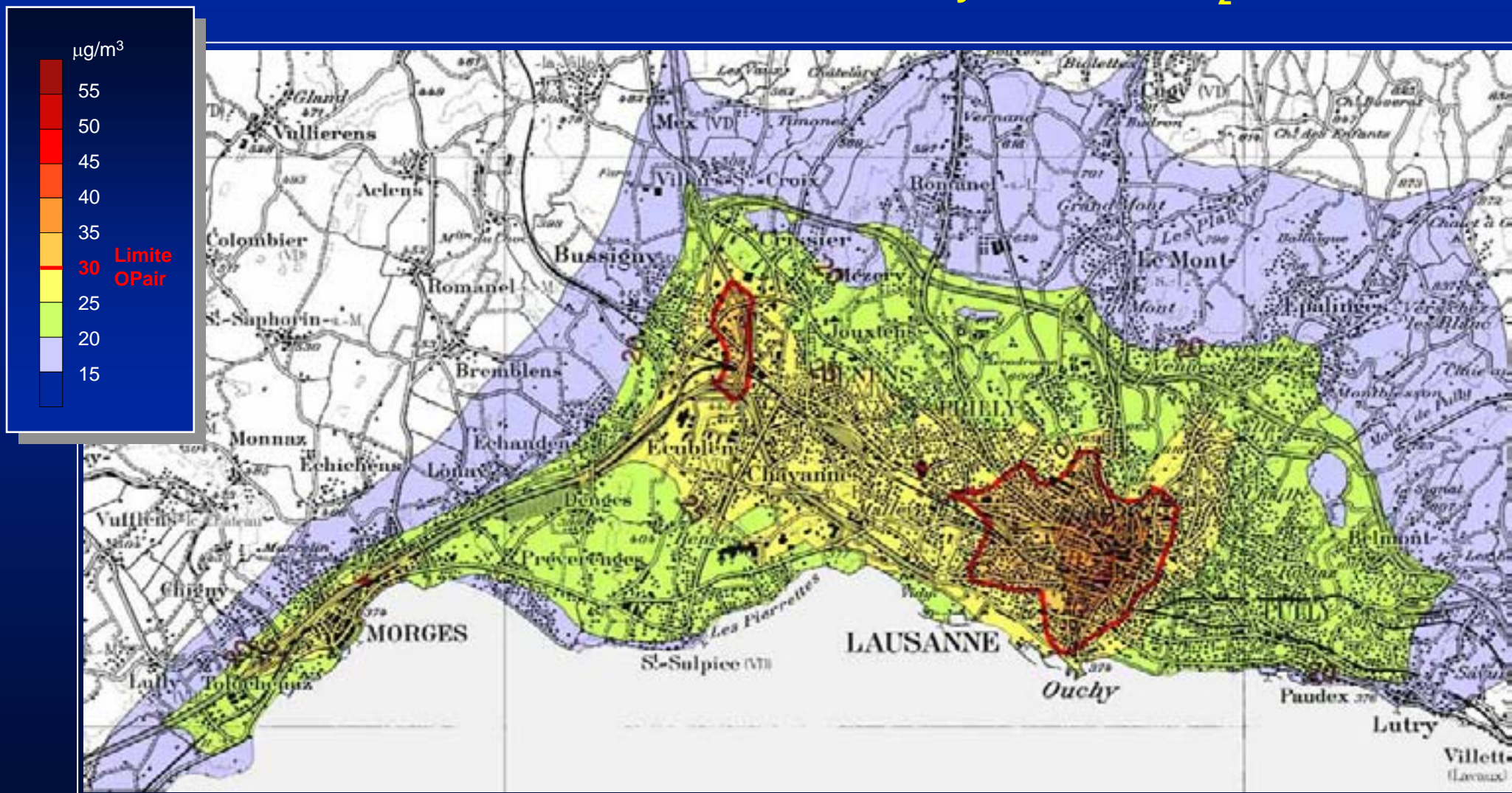
Documenter des situations locales et des événements particuliers

Informier les autorités et la population

Participer aux **campagnes nationales**

Perspectives 2015

Concentrations annuelles moyennes de NO₂



Modélisation POLCA - Etat 2015 selon plan des mesures OPair

Incidences financières

La mise en œuvre de nombreuses mesures s'inscrit **dans les tâches actuelles et continues** des services cantonaux et communaux.

La planification financière de certaines mesures, en particulier celles touchant **les infrastructures de transport**, est établie dans le cadre **des démarches d'aménagement du territoire**.

Pour quelques mesures, des propositions de financement devront être faites individuellement lors de leur mise en œuvre.

Conclusions

Le plan OPair vise **un objectif d'assainissement** à l'horizon 2015.

Il constitue un instrument de **coordination** et de **planification** pour les autorités dans les différents domaines concernés.

Il s'intègre dans la démarche **du projet d'agglomération** et doit être disponible pour le documenter.

Le plan OPair permet **un développement maîtrisé** dans les zones critiques.